

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

I. GENERALITES

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les droits et obligations de chacune des deux parties désignées par « le client ou l'utilisateur ou bien le participant » et le « studio Pilates Anthy », situé au 35, route de CORZENT, 74200 ANTHY- sur -LEMAN, représenté par M. BRUEL Maxime, entreprise individuelle, SIRET et/ou Mlle DUMAZ Cécilia, entreprise individuelle, SIRET

Pour toute inscription, le client est tenu de lire les présentes conditions générales et de les accepter. En contrepartie, le «Studio Pilates Anthy » s'engage à mener à bien les prestations fournies, conformément aux conditions stipulées dans ces conditions générales.

Pour nous contacter vous pouvez nous écrire par voie électronique à : Prof@pilatesstudioanthy.fr. L'accès aux prestations définies ci-après n'est autorisé qu'après inscription auprès de l'un ou l'autre des enseignants.

Le paiement préalable est obligatoire pour avoir accéder aux prestations. Toutes les inscriptions sont nominatives et ne peuvent donc pas s'échanger.

L'accès aux cours est possible à tous, en cours d'année, sans obligation d'achat d'une carte d'abonnement ; le client ayant la possibilité d'acheter son cours à l'unité.

En raison d'un nombre insuffisant d'élève le cours, ou le créneau pourra être annulé.

II. CHAMPS D'APPLICATIONS

Toute commande de prestations de services passée auprès du « Studio Pilates Anthy », fait l'objet d'un contrat entre le Client et le Studio Pilates Anthy..

Le contrat est formé des présentes Conditions Générales de Vente auxquelles s'ajoute le règlement intérieur.

Le présent contrat est conforme à la réglementation Française en vigueur.

Les Parties conviennent que leurs relations seront régies exclusivement par le présent contrat.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont réservées aux seuls consommateurs, au sens qu'en donnent la loi et la jurisprudence française, agissant exclusivement pour leur propre compte.

Le contrat est conclu pour la durée nécessaire à la fourniture des services.

Les prestations proposées ont une durée de validité déterminée selon les conditions précisées dans les CGVs, alinéa « conditions de ventes » et également sur notre site internet www.pilatesstudioanthy.fr

Conformément aux articles, L 121-8 et L 121-19 du Code de la consommation, le client reçoit les informations, préalablement et postérieurement à la conclusion de la vente notamment au moyen des présentes Conditions Générales de Vente.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont applicables à toutes les ventes et tous les services proposés par le Studio Pilates Anthy.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente et du règlement intérieur avant la validation de l'inscription. La validation de la commande vaut donc acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

Les présentes Conditions Générales constituent les documents contractuels opposables aux parties, à l'exclusion de tout autre document, prospectus, catalogue, mails ou photographies des biens qui n'ont qu'une valeur informative.

III. Durée d'application et modifications des Conditions Générales de Vente

Les présentes Conditions Générales de Vente sont valables à compter du 12 AOUT 2019 . Cette édition annule et remplace les versions antérieures.

Le Pilates Studio Anthy se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment et sans préavis les présentes Conditions Générales de Vente. En cas de modification, il sera appliqué à chaque commande les Conditions Générales de Vente en vigueur au jour de la commande.

IV. CONDITIONS DE VENTE

Description des Produits et Services du Studio Pilates Anthy

Tous les services et produits du Studio Pilates Anthy sont nominatifs et incessibles

LES CARTES DE COURS

1. Carte 10 séances Tapis valable 3 mois : 120€
2. Carte 30 séances Tapis valable 8 mois : 255€
3. Carte 10 séances Machines valable 3 mois: 150€

LES TARIFS A L'UNITE

1. 1 cours collectif de Pilates Tapis 15€
2. 1 cours collectif de Pilates machines 20€
3. 1 cours en coaching privé individuel de Pilates Tapis 55€
4. 1 cours en coaching privé individuel de Pilates Machines 65€

A / Date de début d'abonnement et durée

La date de début d'abonnement est celle du premier cours réalisé.

La durée des abonnements est respectivement de :

- 3 mois pour un abonnement de 10 séances
- 8 mois pour un abonnement de 30 séances

Votre abonnement se termine soit à la fin de la date de validité de celui-ci, soit suite à l'épuisement du nombre de cours réglés.

La date de début d'abonnement , de fin d'abonnement , et le crédit de cours est précisé sur votre carte personnelle.

En cas, de date de fin d'abonnement dépassée, celui-ci ne pourra être utilisé et sera donc perdu.

B/ Réservation de cours

Lors de votre inscription, un jour et un créneau horaire est choisi et inscrit sur votre carte personnelle.

Sur ce cours, pendant la durée de votre abonnement (cf. alinéa « date de début d'abonnement ») une place vous est réservée, et ainsi vous pouvez venir sur ce cours sans réservation préalable.

V. CONDITIONS DE PAIEMENT

Moyen de paiement:

- a) en espèces
- b) par chèque
- c) par virement bancaire

Les prestations de services sont toujours réglées avant l'exécution de celles-ci.

VI. AFFICHAGE DES TARIFS ET DES PRIX

Les tarifs des services sont consultables auprès du studio pilates d'Anthy et sur le site internet.

Le Studio Pilates Anthy se réserve le droit de modifier ses tarifs ou ses prix à tout moment et s'engage à appliquer le tarif en vigueur à la date de validation de l'inscription. Les prix sont indiqués en euros TTC.

VII. ANNULATION

En raison du nombre limité d'inscrit à un cours et pour l'organisation des cours, toute annulation doit être prévenue au moins 4h avant. En cas d'annulation tardive* ou de non présentation à un cours*, le cours sera tout de même décompté de votre carte. Vous ne pourrez prétendre à un remboursement ou à un quelconque échange.

Le Studio Pilates Anthy se réserve le droit de modifier ses horaires et/ou d'annuler ses cours. Si pour une raison exceptionnelle un cours doit être annulé par le Studio Pilates Anthy, les participants seront informés à l'avance de cette annulation par mail et le montant du cours ne sera pas débité.

* hormis sous présentation d'un certificat médical exclusivement

VIII. PROLONGATION, RÉSILIATION, RÉTRACTION ET REMBOURSEMENT

L'achat des abonnements étant réalisés directement au studio, par l'enseignant, les remboursements de prestation ne sont pas autorisés,.

Les cartes de cours ne peuvent être résiliées une fois entamées, sauf cas exceptionnels décrits ci-dessous.

1 / En cas de blessure ou de grossesse imposant un arrêt temporaire justifié par un certificat médical exclusivement, l'élève pourra avoir la durée de validité de sa carte de cours prolongée., d'autant de jours que le dit certificat le stipule. Les mensualités ne seront pas suspendues.

2/ En cas de problème médical ou blessure imposant un arrêt total des activités sur justificatif médical ou suite à une mutation (avec justificatif) :

- le client peut prétendre au remboursement de sa carte de cours par chèque, ou virement. Le remboursement se fera au prorata selon la durée de l'abonnement consommée , au tarif de la valeur des cours lors de la date d'achat.

Une demande écrite par mail à prof@pilatesstudioanthy.fr accompagnée d'un justificatif (certificat médical ou facture à l'adresse du nouveau domicile), devra être adressée à Studio Pilates Anthy , dans un délai de 15 jours au plus tard après l'arrêt des cours. Aucune demande ne sera traitée de façon rétroactive au-delà de ce délai de 15 jours.

IX. RESPONSABILITÉ

Le client reconnaît avoir été informé par le studio Pilates Anthy des risques et des mises en garde liés à la pratique du Pilates. Afin de prévenir le risque de blessures, il s'engage à respecter le règlement intérieur affiché au studio et consultable sur le site internet.

En achetant des prestations et donc en acceptant les présentes conditions générales de vente, le client déclare être en bonne santé, présenter une condition physique compatible avec la pratique du Pilates et des disciplines enseignées au studio et avoir souscrit une assurance en responsabilité civile suffisante pour vous être garantie dans le cadre de ces pratiques.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

I. ACCUEIL

Lors de votre arrivée, Merci de patienter dans la salle d'attente prévue à cet effet. cet espace étant commun à l'ensemble des thérapeutes merci de bien vouloir respecter le calme de cet espace (pas de téléphone portable, conversations en chuchotement...)

Votre enseignant viendra vous chercher en salle d'attente au début du cours.

A/ Effet personnels

Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol au sein de l'établissement.

B/ Conditions d'accès et de sécurité :

La salle de cours n'est accessible qu'en présence de l'enseignant. Une salle d'attente est à votre disposition afin de patienter avant le début du cours.

En cas d'accidents, au sein de l'une des salles de cours en l'absence du professeur, celui-ci sera de votre propre responsabilité.

C/ Les participants admissibles

- Les participant(e)s sont âgés de plus de 18 ans
- Les mineurs peuvent suivre la plupart des cours, avec une autorisation parentale (écrite + contact mail/téléphone préalable au cours + copie d'une pièce d'identité au dos de l'autorisation).

II. ASSURANCE

L'Abonné est invité à souscrire une police d'assurance responsabilité civile personnelle, le couvrant de tous dommages qu'il pourrait causer à des tiers de son propre fait pendant l'exercice des activités du STUDIO PILATES.

Le STUDIO PILATES informe l'Abonné de l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance ayant pour objet de proposer des garanties susceptibles de réparer les atteintes à l'intégrité physique dont il pourrait être victime en cas de dommages corporels, et ce auprès de l'assureur de son choix.

A/ Responsabilité de l'Adhérent :

L'Adhérent est responsable des dommages matériels et corporels qu'il pourrait causer, de son propre fait, au sein de l'établissement et s'engage à payer tous les frais inhérents à ces dommages, sur présentation d'une facture ou d'une déclaration écrite.

III. ADMINISTRATIF et CERTIFICAT MEDICAL

La responsabilité de l'enseignant ne pourra se voir engagée, dans le cas d'une fausse déclaration de l'adhérent quand aux points mentionnés ci-dessous.

- Lors de votre inscription, vous acceptez que le studio pilates Anthy, utilise vos coordonnées afin de vous contacter par mail et/ ou SMS.
- Vous autorisez le Studio Pilates Anthy ou les personnes présentes à effectuer le nécessaire en cas d'accident et à prévenir les secours le cas échéant.

- Vous vous assurerez auprès de votre médecin, à l'inscription (et renouveler tous les ans) la non-contre indication de la pratique du PILATES.

Le Studio PILATES Anthy recommande à l'Abonné de faire vérifier régulièrement par un médecin sa condition physique et son aptitude à la pratique d'une activité sportive. L'Abonné se fera remettre un certificat médical en ce sens, au moins une fois par an. Le STUDIO PILATES Anthy , à sa demande pourra en demander un exemplaire .

L'Abonné reconnaît qu'il est de sa responsabilité de s'assurer que sa condition physique et son état de santé lui permettent de pratiquer le sport en général et plus particulièrement d'utiliser les services, les activités et le matériel proposés par le Studio PILATES.

L'Abonné s'engage donc à prendre toute précaution utile, notamment à s'abstenir de pratiquer toute activité au sein du STUDIO PILATES en cas d'affection temporaire de son état de santé ou susceptible de contaminer les autres Abonnés. Il s'engage en outre à respecter les consignes du STUDIO PILATES en matière de santé, sécurité et hygiène.

VI. DÉROULEMENT DES COURS

- Vous respecterez les règles d'hygiène et de sécurité, à savoir : enlever ses chaussures en entrant dans le bâtiment , prévoir une tenue en adéquation avec le cours.
- Vous vous engagez également à laisser les lieux dans le même état qu'à votre arrivée (ranger les tapis de sol, ranger le matériel utilisé, laver les tapis et le matériel à l'aide des chiffons à disposition.
- Vous respecterez les autres élèves et votre instructeur. Vous vous engagez à ne pas faire de remarques blessantes ou désobligeantes, à ne pas tenir des propos insultants et à ne pas perturber le cours. Les comportements irrespectueux, calomnieux, diffamatoires, injurieux, racistes, homophobes, les écrits diffusés sur les réseaux sociaux et tous autres supports internet, visant à nuire ou mettre mal à l'aise les participants ou membres de l'équipe, ou à la réputation du studio Pilates Anthy , ne sont pas tolérés et donneront suite à une exclusion sans remboursement.

VIII. Règles générales relatives au déroulement du service

Le Client déclare se conformer au Règlement Intérieur du centre des savoyances et au règlement intérieur du Studio Pilates Anthy et y adhérer sans restrictions, ni réserve et respecter l'ensemble des consignes édictées concernant les modalités d'inscription, l'organisation des cours, la ponctualité, le comportement, la tenue réglementaire, les locaux, ainsi que les règles d'hygiène et de sécurité.

Tout manquement au règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

IX. Juridiction et loi applicable :

Ces conditions générales de vente relatif à l'accès des cours au sein du Studio Pilates Anthy, par Mme DUMAZ Cécilia et M. BRUEL Maxime, et des installations, sont soumis au droit français exclusivement, sans égard aux principes de conflit de lois.

Tout litige peut être porté devant les juridictions compétentes aux termes des dispositions légales applicables, notamment celles de Thonon-les-Bains ou celles du lieu où demeurerait l'Abonné au moment de la conclusion du Contrat d'Abonnement ou au moment de la survenance du fait dommageable

Date

Signature de l'Enseignant

Nom, Prénom:.....

Date

Signature du client
avec la mention « lu et approuvée »